



CME

Élections 2023 de la CME,
des 6 CMEL et des 5 CCM

CME 11 juillet 2023

11 juillet 2023



Règlement électoral



- **L'organisation et la convocation des élections incombe au directeur d'établissement**
- **Règlement électoral structuré en 8 parties. Annexe à l'arrêté DG convoquant les élections (pris avant le 15 septembre)**
 - Phasage des opérations électorales
 - Modalités d'élection des collèges à élire de la CME
 - Modalités d'élection des collèges à élire des 6 CMEL
 - Modalités d'élection des collèges à élire des 5 CCM
 - Modalités de vote par solution de vote électronique infogéré
 - Edition des listes électorales
 - Opérations du premier tour: scrutin du 16 au 22 octobre 2023
 - Opération du second tour: scrutin du 17 au 26 novembre 2023
 - Modalités d'élection des présidence et vice présidence des CMEL et de la CME
- **Focus sur :**
 - Prestataire : *Neovote* (comme en 2019)
 - Les nouveaux membres électeurs et éligibles :
 - Praticiens exerçant à titre libéral dans l'établissement (au moins 3 demi-journées par semaine)
 - Adaptation aux évolutions réglementaires (nouveaux statuts : NPC)
 - Modalités de candidature :
 - Professions de foi adressées conjointement aux candidatures
 - Consultables sur le site de vote
 - Format standardisé / contenu libre



CALENDRIER DES OPÉRATIONS DE VOTE



21/08 au
08/09

- **Affichage des listes électorales**
- Période de fiabilisation et corrections

19/09

- **Envoi des identifiants par courrier**
- En cas de non réception : période de manifestation auprès des directions jusqu'au 27/09

11/09 au
21/09

- **Dépôt des candidatures**
- Affichage des candidatures le 28/09

16/10 au
22/10

- **Premier tour de vote**
- Dépouillement 23/10

23/10 au
30/10

- **Retrait des candidatures** dans l'entre-deux tours
- Actualisation des listes de candidats pour le second tour : 07/11

17/11 au
26/11

- **Second tour de vote**
- Dépouillement 27/11



Sans attendre cette date, porter à la connaissance des bureaux affaires médicales tous les changements utiles : **adresse postale**, nom usuel, IBAN



Évolutions réglementaires et incidence sur les opérations



Applicabilité de dispositions réglementaires nouvelles par rapport aux élections 2019 :

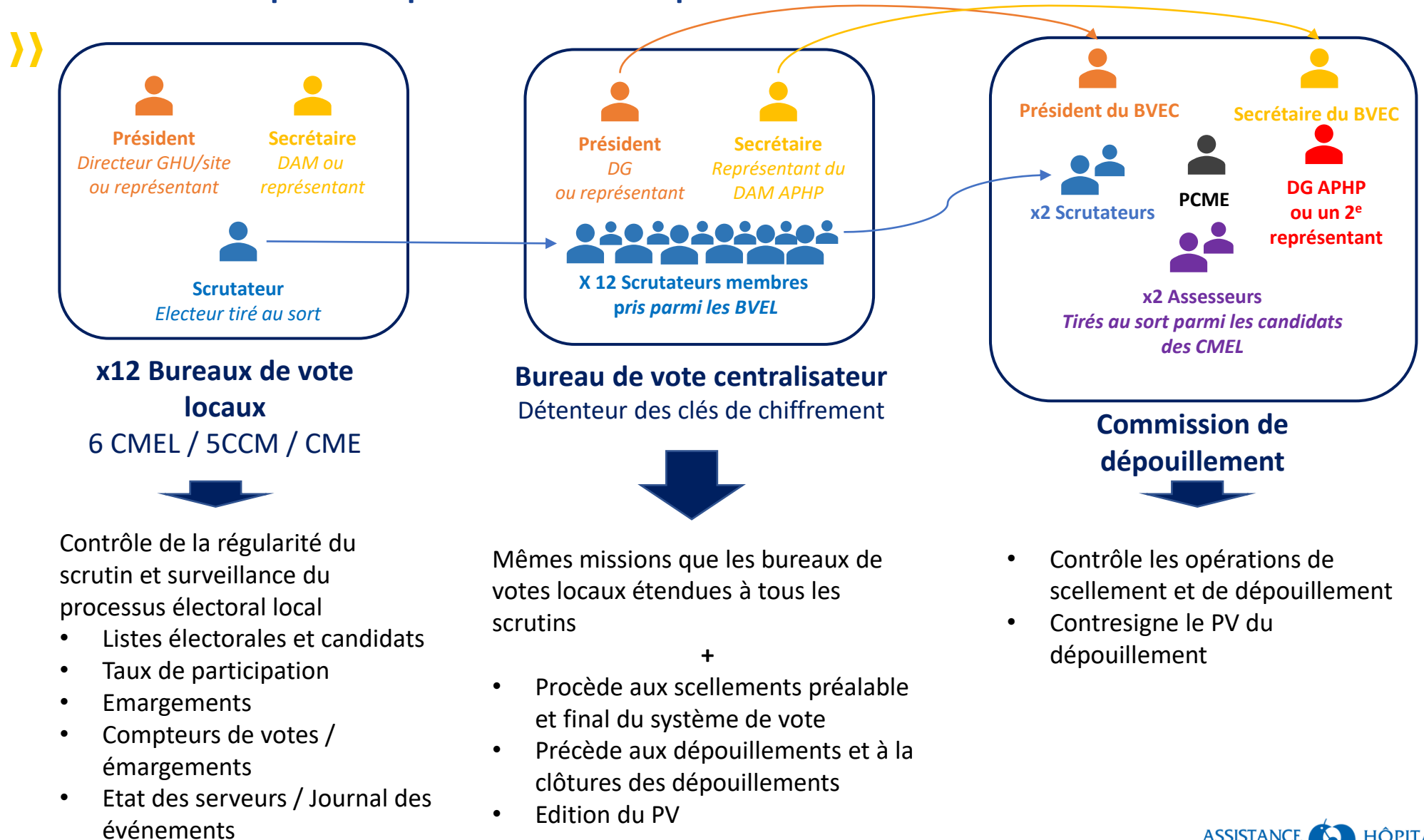
- Expertise indépendante du dispositif mis en place (*Expertis Lab*)
- Conciliation de l'arrêté du 3/11/2005 fixant la procédure des élections aux CME et du décret du 14/11/2017 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique hospitalière

Conséquences principales :

- Constitution de 12 bureaux de vote électroniques (BVE) locaux par instance (6 CMEL, 5 CCM, CME)
- Présence d'un électeur tiré au sort dans chaque BVE (scrutateur)
- Rôle de suivi des élections (peuvent vérifier le scellement du système, l'état des serveurs, la liste des émargements, etc.). Pas de prérogatives dans le scellement et le dépouillement
- Constitution d'un bureau de vote électronique centralisateur (dont chacun des scrutateurs locaux est membre)
- Rôle élargi au scellement et au dépouillement des scrutins
- Constitution d'une commission de dépouillement



Schéma de participation aux opérations électorales



Elections CME /
CMEL / CCM 2023



CALENDRIER DES OPÉRATIONS DE CONTRÔLE ET DE DÉPOUILLEMENT



11/09

- Tirage au sort des électeurs membres des bureaux de vote électronique (scrutateurs)
- 11 BVE locaux de scrutin + 1 BVE CME
- 1 BVE centralisateur

15/09

- Formation des membres des bureaux de vote

02/10

- Tirage au sort des 2 représentants des candidats (assesseurs) membres de la commission de dépouillement

13/10
(10H00)

- 1^{er} tour
- Scellement préalable du système de vote
- Présence du bureau de vote centralisateur uniquement



Présence minimale
Président et au moins
1 scrutateur

23/10
(09H00)

- 1^{er} tour
- Scellement du système de vote
- Dépouillement du premier tour
- Présence bureau de vote centralisateur + commission de dépouillement



Présence minimale
Président et au moins
2 scrutateurs

16/11
(10H00)

- 2nd tour
- Scellement préalable du système de vote
- Présence bureau de vote centralisateur uniquement



Présence minimale
Président et au moins
1 scrutateur

27/11
(09H00)

- 2nd tour
- Scellement du système de vote
- Dépouillement du 2nd tour
- Présence Bureau de vote centralisateur + commission de dépouillement



Présence minimale
Président et au moins
2 scrutateurs



COMMUNICATION (objectifs)



LES ENJEUX :

- **Faire connaître aux personnels médicaux les dates et modalités pour se porter candidats aux élections**
- **Maintenir voire augmenter le taux de participation à ces élections**
 - pour rappel globalement AP-HP : 38,4 % 1^{er} tour et 29,3 % 2^{ème} tour lors du dernier scrutin

LES OBJECTIFS :

- **Mobiliser les professionnels pour qu'ils se portent candidats :**
 - En informant des prochaines échéances
 - En détaillant les modalités de dépôt de candidatures
- **Inciter les professionnels à voter sur la plateforme :**
 - En expliquant le rôle et la composition de la CME et des CMEL et CCM
 - En insistant sur l'importance des personnels médicaux d'y être représentés



Plan de communication

» MI-JUILLET :

- **Mise en ligne d'une rubrique intranet dédiée aux élections des CME qui recense toute l'information utile dans la rubrique « Mon espace RH / Ma vie au travail »**
 - Les commissions médicales en bref : rôle et composition
 - Être candidat : qui peut se porter candidat ? Comment faire ?
 - Être électeur : qui peut voter ? Comment voter ?
 - FAQ (à venir ultérieurement)
- **En miroir de la rubrique intranet, mise en ligne d'une page internet sur le site aphp.fr avec l'essentiel des informations à retenir sur les élections des commissions médicales**
- **Annonce des élections des CME et du calendrier via le 7JAP et l'intranet**

FIN JUILLET :

- **Lancement d'une campagne d'affichage dans les hôpitaux pour inciter les professionnels à se porter candidat**

À COMPTER DU MOIS DE SEPTEMBRE :

- **Publications d'actualités régulières sur l'intranet et dans la newsletter « 7 jours à l'AP-HP »**

MI-SEPTEMBRE :

- **Lancement de la seconde partie de la campagne d'affichage dans les hôpitaux pour inciter les professionnels à voter**